

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : OU distribué la première fois lors de la séance du et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : PS		
Titre : Projet Pilote Maé : L'Ecole à Journée Continue.		
Contenu (questions posées au Conseil communal) : Pour quelles raisons la ville de la Chaux de fonds se retire du projet Maé : Ma journée à l'école ?		
Développement (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i>) : L'école à journée continue s'inspire des modèles scandinaves et zurichois d'école à horaire continu. Les quatre communes qui avaient répondu à l'automne 2022 à l'appel du canton pour lancer des projets pilotes dans plusieurs de leurs collèges dont la Chaux de Fonds n'avaient pas vu le jour faute de garantie du canton en ce qui concerne sa participation financière. En effet la mise en œuvre du concept Maé (pour Ma journée à l'école) avait été abandonnée à la rentrée d'août 2023 et reportée, notamment faute de garanties financières de l'Etat. Dans un rapport d'information publié en septembre 2023, suite à une recommandation du Grand Conseil le Conseil d'Etat neuchâtelois annonce qu'il prendra en charge 50% des coûts des projets pilotes mis sur pied par les communes de La Grande-Béroche, Val-de-Ruz et Neuchâtel, sauf la Chaux de Fonds qui a préféré se retirer du projet. Le Conseil Communal peut-il nous donner les raisons de cette décision ?		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Karim Djebaili		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch